

Charte partenariale du Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire

Notre projet

Le RESES (Réseau Étudiant pour une Société Écologique et Solidaire) est un réseau d'associations étudiantes qui mènent des projets en lien avec les enjeux climatiques, environnementaux et de biodiversité, et plus largement avec les Objectifs de Développement Durable, tels que l'alimentation, la biodiversité, le climat, les déchets, la solidarité, etc. Le RESES est une association loi 1901.

Ses objectifs : avoir 100% d'étudiant·e·s sensibilisé·e·s et engagé·e·s et 100% de campus durables.

Le RESES est convaincu que le monde étudiant est une force essentielle pour construire demain.

Nos valeurs

Les associations membres du RESES s'engagent sur le long terme à contribuer à la construction d'une société équitable, solidaire et respectueuse de l'environnement. Elles tiennent compte du fait qu'une croissance infinie n'est pas possible dans un monde aux ressources limitées.

Elles reconnaissent qu'il existe un lien étroit entre systèmes économiques et socio-écologiques, et qu'il est nécessaire d'interroger la pertinence de nos modes actuels de développement, dans un souci de solidarité écologique et sociale.

Pour ce faire, l'enseignement supérieur apparaît comme un élément clé du changement de notre mode de développement. Les défis à relever restent considérables : la gestion durable des campus comme la formation de citoyen·ne·s responsables constituent à ce titre des réponses majeures à ces enjeux.

Nos missions et méthodes

Le RESES regroupe environ 150 associations sur l'ensemble du territoire et remplit 3 principales missions :

- **Rassembler** : Faire travailler ensemble des associations œuvrant sur une ou des thématique(s) liées aux enjeux écologiques et solidaires ;
- **Former** : Donner les connaissances et les compétences clés pour permettre l'engagement individuel et/ou collectif en leur proposant des outils et des formations gratuites ;
- **Porter la voix** : Être le relais des étudiant·e·s au sein des débats nationaux et internationaux sur les questions en lien avec l'écologie et la solidarité.

Notre politique partenariale

Préalables

Nous recherchons des partenaires pour répondre à :

1. **Nos besoins en ressources** – finances, services, produits, personnel etc : nous avons besoin de ressources fiables, prévisibles et régulières et si possible sans contrainte ou servitude en retour (mais pas sans échange équitable et consenti).
2. **Notre principe de réalisme** : nous souhaitons participer aux structures existantes, agir sur des territoires spécifiques afin de transformer la gestion des établissements d'enseignement supérieur ou d'orchestrer des actions de sensibilisation auprès des étudiant·e·s par exemple.
3. **Notre volonté d'influence** : nous voulons jouer un rôle de catalyseur dans la transformation des mentalités, du système éducatif et des politiques publiques en vue de construire ensemble une société plus juste, plus équitable et plus respectueuse de l'environnement.
4. **Notre recherche de visibilité** : pour cela, nous avons besoin de promouvoir nos actions, de recruter des bénévoles, de partager la réussite de nos projets. La connaissance et la reconnaissance de notre réseau sont nécessaires à sa pérennité et à ses futurs succès.
5. **Notre désir de travailler avec ceux·celles qui partagent nos objectifs et nos valeurs** : nous refusons la concurrence vaine et nous sommes prêt·e·s à travailler avec tou·te·s ceux·celles qui partagent nos valeurs et nos objectifs, dans la limite des secteurs exclus par cette même charte.
6. **Notre désir de co-construction** : nous souhaitons établir des relations de long terme qui favorisent l'échange et l'équilibre entre les parties afin que chacune puisse tirer bénéfice du partenariat et en sortir grandie.

Objectifs et principes

Dans un objectif de promotion de ses actions et de recherche de financements, le RESES développe des partenariats avec diverses structures. Afin de développer son réseau d'acteur·rice·s et dans un souci d'indépendance, le RESES a fait le choix de diversifier ses partenariats et ses financements publics ou privés.

Notre objectif, dans le cadre de chaque partenariat, est d'établir un cadre clair et précis où les rôles de chacun·e et les limites du partenariat sont définis.

Le RESES souhaite tant que faire se peut apporter un regard extérieur, critique et constructif sur les pratiques de la structure partenaire.

Afin de répondre à ces objectifs, le RESES souhaite privilégier le développement des partenariats sur le long terme nécessitant un investissement pérenne des deux parties par la réalisation d'un travail de réflexion en commun.

Modalités

Indépendance

L'indépendance du RESES, tant dans ses projets que dans ses actions, événements ou prises de position, est une condition *sine qua non* et préalable à tout partenariat.

L'indépendance souhaitée par la diversification des partenariats reflète la volonté de ne pas être uniquement tributaire soit de l'évolution politique d'une répartition des fonds publics, soit de la vision entrepreneuriale des fonds privés.

Nature du partenariat

L'apport des partenaires pourra être financier et/ou en nature (logistique, communication, ressources humaines, autre). Cet apport public ou privé n'influera en aucun cas sur les objectifs et la production intellectuelle du RESES, mais sera un apport positif en vue de développer les projets et la responsabilité des étudiant·e·s et des campus.

Secteurs exclus

Certains secteurs, organismes ou événements font l'objet d'une politique d'exclusion car ils sont reconnus comme contraires aux valeurs portées par le RESES. Cette politique d'exclusion découle d'un souci d'exemplarité du RESES : nous souhaitons en effet montrer, au travers de cette charte et de nos actions, qu'il est possible de mener des projets ambitieux sans donner de visibilité à des

structures dont les actions sont contraires à nos valeurs et à la réalisation d'un monde plus juste et écologique.

Sont notamment exclus les secteurs d'activités suivants : nucléaire, armement, pesticides, OGM, tabac, énergies fossiles, spiritueux, pharmaceutique, aviation, automobile, agriculture et pêche intensives, ainsi que les structures incitant à la consommation non-éthique (fast-fashion, fast-food...).

Sont également exclues, à la discrétion du bureau élu du RESES, les entreprises ou structures ayant recours à des méthodes de production, d'organisation ou d'investissement en contradiction avec les grands principes d'une société équitable, solidaire et respectueuse de l'environnement (pratiques environnementales, respect des droits humains, gouvernance et engagement sociétal, etc), ainsi que les organisations partisans ou religieuses.

Le RESES refusera un partenariat avec un événement ou un organisme, lorsque (sauf exception, à la discrétion du bureau élu, ou du CA) :

- les partenaires de cet événement ou de cet organisme sont eux-mêmes compris dans la liste des secteurs exclus ;
- ces événements sont payants ;
- ces événements ou organismes incitent à ou promeuvent des pratiques contraires à nos valeurs.

Le développement d'un partenariat ne signifiera nullement que le RESES est en totale adéquation avec la démarche du partenaire, mais qu'il reconnaît la volonté et les efforts ainsi que la cohérence de la démarche engagée par ce dernier.

Structures ou organismes visés

Sont visées et sollicitées dans le cadre de cette politique partenariale toutes les structures engagées ou faisant preuve d'une réelle volonté d'engagement dans une démarche d'amélioration et d'exemplarité dans les domaines de l'économie sociale et solidaire, de la responsabilité sociale des entreprises, de l'éducation à l'environnement et plus largement dans les domaines liés aux enjeux climatiques, environnementaux, de biodiversité et aux Objectifs de Développement Durable. Sont visées les structures souhaitant, à travers leurs actions à l'égard de leurs parties prenantes externes ou internes (client·e·s, salarié·e·s, sous-traitant·e·s, autre), réduire l'impact de leurs activités sur le vivant et la planète.

Validation

Tout partenariat sera soumis au bureau pour décision ou, si celui-ci ne parvient pas à se décider ou estime qu'une concertation plus large est nécessaire, au Conseil d'Administration, souverain en la



matière. Le bureau ou le Conseil d'Administration peut, s'il le souhaite, demander tout élément lui permettant de voter le partenariat de manière libre et éclairée. Le partenariat fera l'objet d'une convention ou d'un document définissant les obligations de chacune des parties.

Dans un objectif de transparence, le RESES communiquera sur chaque nouveau partenariat publiquement sur son site internet et en informera le Conseil d'Administration.

S'ils sont majoritaires, les membres du Conseil d'Administration pourront demander la révision d'un partenariat si celui-ci est considéré comme allant à l'encontre des principes définis dans ce document.

Toute révision de la présente Charte fera l'objet d'une décision en Conseil d'Administration.

La présente Charte a fait l'objet d'une validation en Conseil d'Administration le 20/11/2021.